

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Cassis - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2019/2020 - Tranche 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Cassis pour la tranche 2020 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2020, conformément à l'annexe 1.

- REHABILITATION DU CHATEAU DE PORT MIOU - PHASE 4

La commune a souhaité engager un programme de travaux de réhabilitation du château qui présentait un état de vétusté important. Il accueille la capitainerie du port ainsi que des installations sanitaires pour les plaisanciers.

La réhabilitation a commencé en 2016 et se poursuivra avec la réalisation de travaux de maçonnerie, d'électricité, de plomberie et de second œuvre.

Le montant global de cette opération, prévue en 2019 et 2020, s'élève à 1 170 000 € HT dont 335 000 € HT pour la tranche 2020. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 702 000 € dont 201 000 € pour la tranche 2020.

Pour la tranche 2020, la participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 201 000 € sur une dépense subventionnable globale de 335 000 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2019-10127Y en application de la délibération n° 126 du 24 mai 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

